PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DES TERRES DE CHAUX

**Séance ORDINAIRE du 7 septembre 2017**

L’an deux mil dix-sept, le sept septembre, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s’est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques VENDITTI, Maire.

**Etaient présents** :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Françoise Beuret, Julie Bonvalot, Jean-Claude Barthoulot, Régis BONVALOT, Thierry Rigoni.

**Absent non-excusé** : Patrick Binet

**Absent excusé :** Jacques BOITEUX, Hervé ROY, Emmanuel BOITEUX, procuration donnée à Christian BONVALOT

**Secrétaire de la séance** : Madame Julie BONVALOT

**Date de convocation** : **31 août 2017**

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de conseil municipal du 11 juillet 2017
3. Délibération 24-2017 : « versement indemnité de conseil »
4. Délibération 25-2017 : « Nomination du contrôleur recensement »
5. Délibération 26-2017 : « Suppression et création Poste Agent d’entretien»
6. Délibération 27-2017 : « Carte communale : Cassation et renouvellement de marché »
7. Approbation Rapport annuel SPANC
8. Approbation Rapport annuel Service d’élimination des déchets
9. Approbation Rapport d’activité 2016 - CCPM

Questions diverses

**DÉLIBERATIONS**

Délibération 24-2017 : « versement indemnité de conseil »

Délibération 25-2017 : « Nomination du contrôleur recensement »

Délibération 26-2017 : « Suppression et création Poste Agent d’entretien»

Délibération 27-2017 : « Carte communale : Cassation et renouvellement de marché »

**OUVERTURE DE SÉANCE**

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Jacques VENDITTI, Maire.

Avant de commencer l’ordre du jour, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu’il n’est pas nécessaire de prendre une délibération pour nommer le contrôleur du recensement. Une délibération devra être prise pour la nomination de l’agent recenseur. Il convient donc d’annuler la délibération 25- 2017 : Nomination d’un contrôleur recensement »

**1 Désignation d’un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l’élection d’un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l’unanimité : Madame Julie BONVALOT

**2 Approbation du procès-verbal de conseil municipal du 11 juillet 2017**

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques VENDITTI, Maire

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d’adopter le procès-verbal de la séance du 13 mai 2017 :

Madame BEURET fait remarquer que le compte rendu n’a pas été soumis au contrôle du secrétaire de séance, à savoir elle-même, pour approbation avant édition.

Le procès-verbal du 11 juillet 2017 est adopté à l’unanimité.

**3 Délibération 24-2017 : « versement indemnité de conseil »**

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques VENDITTI, Maire

Vu l’article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d’octroi d’indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l’Etat,

Vu l’arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d’attribution de l’indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

*Délibération*

Le Conseil Municipal, l’exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide :

✓ De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d’assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l’article 1 de l’arrêté du 16 décembre 1983.

✓ D’accorder l’indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

✓ Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l’article 4 de l’arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Daniel WURTZ, nouveau Receveur municipal.

✓ De lui accorder également l’indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45.73 €. Cette indemnité sera calculée en fonction de sa participation réelle à la confection des documents budgétaires.

**Par 8 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

***Ont signé au registre tous les membres présents***

***Pour Extrait Conforme***

***Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.***

**4 Délibération 25-2017 : « Suppression et création Poste Agent d’entretien»**

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques VENDITTI, Maire

Monsieur Jean-Claude BARTHOULOT ayant des liens avec la personne concernée ne prend pas part à cette délibération et quitte la salle du conseil.

***Exposé des motifs***

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le poste d’agent d’entretien, vacant depuis le départ en retraite de Madame MOUTOT avait une durée hebdomadaire de 3.92/35ème.

Une candidature pour ce poste est arrivée, en la personne de Madame Brigitte BARTHOULOT.

**D*élibération***

Le Conseil Municipal, l’exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide :

* De supprimer le poste d’agent d’entretien à 3.92/35ème,
* De créer un poste d’agent d’entretien à temps partiel pour 4/35ème,
* De nommer Madame Brigitte BARTHOULOT au poste d’Agent d’Entretien (personnel non titulaire).

**Par 7 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

***Ont signé au registre tous les membres présents***

***Pour Extrait Conforme***

***Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.***

**5 Délibération 26-2017 : « Carte communale : Cassation et renouvellement de marché »**

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques VENDITTI, Maire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le dossier d’extension de la Carte communale a été engagé avec le Bureau d’étude de Monsieur Jean-Claude Tyrode en 2010.

A ce jour, il n’est toujours pas abouti, malgré de nombreuses relances et des difficultés à obtenir la validation du dossier par les services de la Direction Départementale des Territoires, en raison de documents incomplets.

**D*élibération***

Le Conseil Municipal, l’exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide :

* De casser le marché liant la commune à Monsieur Tyrode
* De contacter un nouveau bureau d’étude pour reprendre et achever cette extension,
* Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents ayant trait à ce dossier.

**Par 8 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

***Ont signé au registre tous les membres présents***

***Pour Extrait Conforme***

***Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.***

**6 Approbation rapport annuel SPANC 2016 - CCPM**

En 2016, la commune des Terres de Chaux ne faisant pas partie de la CCPM, le conseil municipal refuse de se prononcer sur ce rapport annuel.

**7 Approbation Rapport annuel élimination des déchets – CCPM**

En 2016, la commune des Terres de Chaux ne faisant pas partie de la CCPM, le conseil municipal refuse de se prononcer sur ce rapport annuel.

**8 Approbation rapport d’activité 2016 de la CCPM**

En 2016, la commune des Terres de Chaux ne faisant pas partie de la CCPM, le conseil municipal refuse de se prononcer sur ce rapport annuel.

**QUESTION(S) DIVERSE(S)**

* Pascal FIEROBE : démission de son poste d’agent technique à compter du 1 er août. Lettre remise en main propre en Mairie le 25 juillet 2017.
* Programme de la réunion publique : Comment est-on arrivé à la CCPM ; pourquoi une augmentation d’impôts… Il est demandé aux conseillés d’être au maximum présent.
* Réserve incendie : Des progrès sont à faire au niveau de la signalisation des points d’eau disponibles sur les villages pour alimenter les secours.
* Travaux Connexes : Les entreprises Saulnier et Colas ont été rencontrées. Après rectification de son devis suite à des oublis, l’entreprise Saulnier s’est avérée moins intéressante (172 000€) que l’entreprise Colas (142 289€) qui a donc été retenue pour réaliser ces travaux.
* Prêt du Crédit Agricole : 75 000€ empruntés pour Travaux Connexes.
* Zone blanche : La commune est inscrite pour faire partie du programme de couverture par un réseau mobile.
* Des démarches sont entreprises pour faciliter le paiement dématérialisé des factures locales (eau, ordures ménagères…)

L’ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h00.

 Le Maire,

 Jean-Jacques VENDITTI

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prénom-Nom** | **Fonctions** | **Emargements** |
| Jean-Jacques VENDITTI | Maire |  |
| Françoise BEURET | Première Adjointe |  |
| Christian BONVALOT | Second Adjoint |  |
| Jean-Claude BARTHOULOT | Conseiller Municipal |  |
| Patrick BINET | Conseiller Municipal | Absent |
| Emmanuel BOITEUX | Conseiller Municipal | Absent représenté |
| Jacques BOITEUX | Conseiller Municipal | Absent |
| Julie BONVALOT | Conseillère Municipal |  |
| Régis BONVALOT | Conseiller Municipal |  |
| Thierry RIGONI | Conseiller Municipal |  |
| Hervé ROY | Conseiller Municipal | Absent |